

*Initiatives ministérielles*

fait du budget de 1992. Nous voulons faire connaître notre position clairement. Je crois qu'on devrait nous laisser le faire sans nous interrompre à tout instant.

**M. Simmons:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le député vient de dire que nous avions toute latitude, contrairement à la décision que vous avez rendue il y a trois ou quatre minutes. Vous lui avez demandé de rattacher ses observations à l'objet du débat, mais il continue d'aller à l'encontre de votre décision. C'est donc avec grand plaisir que je propose que la décision du Président soit maintenue.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je sais que tous les députés en cette Chambre ont beaucoup de bonne volonté, et j'inviterais l'honorable député à conclure dans une minute, en s'en tenant au sujet à l'étude à l'étape du rapport.

[Traduction]

**M. Thompson:** Il est bien évident que l'opposition ne veut pas que les députés ministériels prennent part au débat aujourd'hui. Depuis que j'ai la parole, les interruptions se succèdent.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le député de Windsor—Sainte-Claire pour un rappel au Règlement.

**M. McCurdy:** Il est évident que le parti ministériel n'a pas une idée très nette de ce qu'il fait. Les députés d'en face se rappellent peut-être que, il y a environ une heure, nous nous sommes prononcés sur une motion d'attribution de temps.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Laporte:** Monsieur le Président, je voudrais que la présidence précise ce que nous allons faire. Le député vient de dire que nous en étions au débat sur l'attribution de temps. Selon moi, c'est plutôt l'étape du rapport et nous discutons d'un des amendements. Nous avons déjà voté sur l'attribution de temps. Le Président pourrait-il clarifier où nous en sommes?

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Pour être bien clair, nous sommes vraiment à l'étude à l'étape du rapport. Maintenant, les honorables députés doivent comprendre que, à l'intérieur d'un discours, on peut faire référence à ce qui a été voté aujourd'hui et à des choses du genre. Donc, j'en appelle à la tolérance et à la bonne

volonté de tous les honorables députés. Nous reprenons le débat. La parole est à l'honorable députée de Sudbury.

[Traduction]

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, au cas où les députés ministériels l'auraient oublié, ce sont eux qui ont décidé de laisser tomber le débat de deux heures dont faisaient l'objet les motions d'attribution de temps. J'ai le Règlement de la Chambre entre les mains. Si vous vous reportez à la page 49, Procédure en d'autres cas en vue d'une attribution de temps, vous verrez que ce genre de motion n'est plus susceptible de débat.

De nombreuses accusations ont été faites. Je tenais simplement à préciser que nous en étions, hors de tout doute, à l'étape du rapport du projet de loi C-76.

**M. McCreath:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme je ne voudrais pas que la députée de Sudbury froisse son collègue de Burin—Saint-Georges, je me demande si vous pourriez lui demander de s'en tenir à la motion dont nous sommes saisis et qui porte sur l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-76.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** J'en appelle de nouveau à la collaboration des deux côtés. Je crois que la Présidence a été très tolérante en permettant l'expression la plus large possible, mais j'invite tous et chacun des deux côtés à revenir à la pertinence du débat. Alors, sur le fond de l'étape du rapport, l'honorable députée de Sudbury.

• (1350)

[Traduction]

**Mme Marleau:** Monsieur le Président, conformément à l'esprit de collaboration pour lequel je suis reconnue, je faisais l'impossible pour collaborer avec les députés ministériels et leur expliquer pourquoi j'abordais le projet de loi C-76, à l'étape du rapport, et non la motion d'attribution de temps. Je voulais m'assurer qu'ils comprennent bien la situation et qu'ils s'aperçoivent que nous parlions également d'amendements à apporter au projet de loi C-76 en ce qui concerne les prêts aux étudiants et la façon dont le gouvernement traite les étudiants.

Les étudiants dont nous parlons sont des Canadiens vulnérables. C'était à prévoir des membres du gouvernement, l'orateur précédent a dit qu'il ne comprend pas. Je le sais bien!

On voit bien, dès que le gouvernement a affaire à un groupe de Canadiens, qu'il a perdu toute notion de la réalité, qu'il ne connaît pas la véritable situation à laquelle est confronté un Canadien qui veut poursuivre ses études. Au lieu de harceler continuellement ceux qui